

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN

« Création de couverture de bande dessinée »

Preamble

Dans le cadre du Mois de la BD, qui se déroulera en novembre, la Ville de Pontoise organise un concours de dessin intitulé « Création de couverture de bande dessinée ». Le concours se déroule du 1^{er} septembre au 18 octobre, avec une remise de prix organisée au cours du mois de novembre.

Article 1 – Objet du concours

Le concours a pour objectif de promouvoir la créativité, l'expression artistique et l'univers de la bande dessinée. Les participants sont invités à réaliser une couverture originale de bande dessinée, en imaginant librement son univers, son titre, ses personnages et son ambiance graphique.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tous à partir de 6 ans. Les participants concourent dans l'une des catégories suivantes :

- Enfants (6 à 11 ans inclus)
- Adolescents (12 à 17 ans inclus)
- Adultes (18 ans et plus)

Les participants mineurs doivent obtenir l'autorisation écrite d'un parent ou tuteur (voir annexe).

Le règlement a été validé par délibération du conseil municipal de Pontoise en date du 02 juillet 2026.

Article 4 – Modalités de réalisation

Les participants devront réaliser une couverture originale de bande dessinée. Les créations devront être personnelles, inédites, comporter un titre et être présentées au format A4 ou A3.

Seules les techniques traditionnelles de dessin et d'illustration sont autorisées : crayon, encre, feutre, peinture, aquarelle, pastel, collage, techniques mixtes. Les créations réalisées à l'aide d'outils numériques, de logiciels de graphisme ou d'intelligence artificielle ne sont pas admises.

Les créations devront respecter les règles de bienséance et ne comporter aucun contenu offensant, discriminatoire ou contraire à la législation en vigueur.

Article 5 – Dépôt des créations

Les créations devront être déposées dans une enveloppe indiquant « concours de dessin – création de couverture de bande dessinée » **à partir du 1er septembre 2026**, dans l'une des deux médiathèques de la ville : **la médiathèque Guillaume Apollinaire ou la médiathèque des Louvrais**, soit à l'accueil durant les horaires d'ouvertures, soit dans la boîte aux lettres.

Date limite de dépôt : **18 octobre 2026**.

Les créations devront être accompagnées des éléments suivants :

- Le titre de couverture de bande dessinée
- Le nom complet du participant au dos du dessin
- L'âge (pour les enfants et adolescents) au dos du dessin
- Le contact (email, numéro de téléphone et adresse postale) au dos du dessin
- L'autorisation parentale pour les participants mineurs

Article 6 – Jury et critères d'évaluation

Les œuvres seront évaluées selon leur originalité, leur qualité artistique, la créativité et l'impact visuel. Le jury sera composé de 3 membres comprenant un élu, un professionnel du monde de la bande dessinée, un représentant de la direction des affaires culturelles

Article 7 – Récompenses

3 prix seront attribués dans chacune des catégories : Prix Enfant, Prix Adolescent et Prix Adulte.

Article 8 – Remise des prix

Les résultats seront annoncés durant le Mois de la BD en novembre lors d'une remise de prix. Les participants seront avertis par mail du jour, de l'heure et du lieu.

Article 9 – Exposition et droits de diffusion

Les participants autorisent la ville de Pontoise à exposer et diffuser leur œuvre à des fins de communication liées au concours et au Mois de la BD, tout en conservant leurs droits d'auteur.

Article 10 – Protection des données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679).

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et sont transmises à la Direction des Affaires Culturelles.

Les données collectées dans le cadre de ce traitement seront effacées 1 an après le passage du jury.

Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès aux données, de rectification, d'effacement en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpo@pontoise.fr.

Article 11 : Responsabilité

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vol, perte ou endommagement des dessins soumis.

Article 12 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Tout manquement aux règles du concours entraînera la disqualification immédiate du participant

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e).....

Demeurant.....

.....

En ma qualité de mère/ père/ tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

Autorise mon fils / ma fille (rayer les mentions inutiles)

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A participer au concours de dessin « Création de couverture de bande dessinée » organisé par la ville de Pontoise.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photos.

Fait à.....,

le.....,

Signature